

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin, à quatorze heures trente, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur LABORIE Christophe.

Présents : LABORIE Christophe, PONS Guilhem, ALIES Monique, LEBLOND Michel, RIVEMALE Patrick, MARQUES Joël, STAVROPOULOS Marie-Claude, MARITAN Bernard, ROUQUETTE André, DAVID Sébastien, ARTIS Frédéric, CAILLIAU Christiane, SOUYRIS Jean-Claude, DESOTEUX Marc, ASSIE Gilbert

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric ARTIS

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 13 avril 2021
- Partenariat CEREMA – Validation du plan de financement définitif et lancement de la mission
- Mission animation territoriale dans les domaines de l'agriculture et de la forêt – délibération de principe
- Appel à projets Zones humides en têtes de bassin versant : Demande de financement sur le volet

communication/sensibilisation/suivi 2021-2022

- PPG Rance : Étude préalable à l'aménagement de l'espace rivière et à la restauration de la continuité écologique sur deux sites – Actualisation du plan de financement
- PAPI d'Intention : Étude complémentaire préalable à la mise en œuvre d'aménagements pour la gestion des écoulements sur le Mousse, commune de Coupiac - Actualisation du plan de financement
- PAPI d'Intention : DM régularisation

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 13 avril 2021

(15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Partenariat CEREMA – Validation du plan de financement définitif et lancement de la mission

Par délibération en date du 13 avril 2021, le conseil syndical a approuvé le principe d'un partenariat public/public avec le CEREMA pour la réalisation du projet intitulé « Prise en compte de la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et des risques liés à l'eau à l'échelle du bassin versant » dont le coût total se chiffre à 95 000 euros TTC.

Afin d'engager ce partenariat qui s'inscrit dans la mise en place d'une dynamique territoriale de gestion de l'eau à la recherche de techniques et méthodes innovantes adaptées aux spécificités rurales locales, Monsieur le Président a sollicité l'ANCT, afin de disposer de l'appui renforcé du Cerema d'une part, et pour l'attribution d'une subvention de 15 000 € d'autre part qui viendra ainsi réduire le montant à charge du syndicat. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne est aussi sollicitée pour accompagner le syndicat à hauteur de 50% du reste à charge en valeur hors taxes.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré,

- **Approuve** le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessous :

PARTENARIAT Public/Public		TOTAL : 95000 €
CEREMA	50% du TTC	47 500 €
ANCT		15 000 €
Restant à charge	en TTC	32 500 €
	en HT	27 083 €
	AEAG 50% du HT	13 541 €
Autofinancement SmTSDR		18 959 €

- **Approuve** le lancement de ce projet de partenariat liant le CEREMA et Sm TSDR sur une période de 2 ans,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Mission animation territoriale dans les domaines de l'agriculture et la forêt – délibération de principe

Vu les enjeux agricoles et forestiers recensés sur l'ensemble du territoire,

Vu les premiers résultats de la mission de préfiguration d'une animation territoriale agricole lancée sur le territoire en date du 1^{er} novembre 2020 pour une durée de 40 jours sur 12 mois :

- un réseau d'agriculteurs aujourd'hui constitué (une vingtaine d'agriculteurs rencontrés en ovins, bovins, cultures et issus de différents modes d'agricultures : conventionnelle, de conservation des sols, biologique),
- un programme de formations en cours de finalisation,
- un listing d'articles à diffuser sur les initiatives innovantes du territoire,
- des pistes d'actions à lancer proposées par les agriculteurs et les forestiers,
- des secteurs à enjeux identifiés prioritaires pour la mise en place de futurs programmes d'actions ciblés ;

Vu le conseil syndical du 23 mars 2020 qui acte la mise en place de la commission « agriculture et forêt » au sein du syndicat avec en appui un comité consultatif réunissant élu, agriculteurs, forestiers, chambres consulaires, lycée agricole, associations et coopératives ;

Vu la demande de Monsieur le Maire de Versols-et-Lapeyre qui sollicite le syndicat pour une animation territoriale agricole dans le but d'engager des opérations en lien avec les agriculteurs situés sur l'aire d'alimentation du captage d'eau potable du Verzolet, captage qui rencontre ponctuellement des problèmes de qualité liés aux nitrates ;

Vu l'état d'avancement de la mission de préfiguration, aujourd'hui réalisée au ¾ (32 jours sur les 40 prévus), il convient d'organiser l'animation territoriale ultérieure au regard des objectifs et des engagements pris ;

Monsieur le Président propose aux membres du conseil syndical d'enclencher dès l'année 2022 une animation territoriale agriculture et forêt sur l'ensemble du territoire dans le but de 1/ fédérer l'ensemble des acteurs, 2/ valoriser et accompagner les initiatives locales ayant des impacts positifs sur les milieux aquatiques et 3/ construire des plans d'actions spécifiques par secteurs à enjeux et notamment sur Versols-et-Lapeyre.

Monsieur le Président précise qu'une telle mission nécessitera un engagement du syndicat sur du moyen à long terme. Compte tenu du contexte du territoire, il propose de dimensionner pour l'année 2022 la poursuite du travail engagé avec Yolène Pagès sur la base de 2 jours par semaine (soit 94 jours).

Monsieur le Président précise que des contacts seront pris avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui octroie des financements à hauteur de 70% sur ces missions dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le principe d'engager une animation territoriale dans les domaines de l'agriculture et de la forêt à compter du 01.01.2022,
- **Autorise** Monsieur le Président à entreprendre les démarches d'organisation pour mettre en œuvre cette mission, qui sera la poursuite du travail engagé, basée pour l'année 2022 sur 2 jours par semaine (soit 94 jours),
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau.

(15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Appel à projets Zones humides en têtes de bassin versant : Demande de financement sur le volet communication/sensibilisation/suivi 2021-2022

Monsieur le Président rappelle que le Sm TSDR a répondu à l'appel à projet « Valorisation des zones humides de tête de bassin versant dans un contexte de changement climatique » de l'Entente pour l'Eau Adour-Garonne et que sa candidature a été retenue. Cet appel à projet propose un financement majoré des actions à hauteur de 80 %.

Sur ce dossier, le Sm TSDR travaille en collaboration avec la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) de l'Aveyron, qui apporte conseils techniques, accompagnement et expertise dans la gestion des zones humides du territoire. Cet accompagnement se concrétise par la mise à disposition de personnel sur une base de 20 jours en 2021 et de 16 jours en 2022 sur des actions de type :

- Rencontres préalables exploitants agricoles, élus
- Diagnostic agricoles et élaboration de plans de gestion
- Élaboration de documents et d'outils de communication à destination des exploitants agricoles

L'appel à projet se déroule sur 4 ans, de 2021 à 2024, et comprend deux volets, le premier consacré aux aspects communication-sensibilisation-suivi et le deuxième à la réalisation des travaux.

La phase opérationnelle, avec la réalisation des travaux est en cours de discussion avec les propriétaires volontaires, elle fera l'objet d'une demande de subvention ultérieure à déposer au titre du Programme de Développement Rural Régional d'Occitanie (PDRR).


En ce qui concerne la phase consacrée à la réalisation d'actions de communication-sensibilisation-suivi, Monsieur le Président présente les actions prévues pour les années 2021-2022 et le plan de financement qui se détaille comme suit :

Actions précisées dans l'appel à projet	Coût TTC	Financiers	
		AEAG/Région Occitanie (80 %)	Autofinancement Sm TSDR (20 %)
Communication générale élaboration et publication de documents de communication (brochures, livrets, affiches, etc.) à portée générale (grand public) ou spécifique (monde agricole, élus, scolaires)	2 400 €	1 920 €	480 €
Inventaires naturalistes avant travaux état initial de la biodiversité présente sur les parcelles, permettant de disposer d'une connaissance accrue de ces milieux naturels, d'un comparatif tangible, avant/après aménagements et de valoriser la démarche	21 060 €	16 848 €	4 212 €
Installation et suivi piézométrique ce dispositif va permettre, sur un site pilote, de connaître l'état de la ressource en eau en termes de quantité.	7 740 €	6 192 €	1 548 €
TOTAL	31 200 €	24 960 €	6 240 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le lancement du projet et son plan de financement,
- **Approuve** le partenariat avec la CATZH 12 et la convention de partenariat établie entre les deux structures,
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif,
- **Précise** que cette opération est intégralement rattachée à la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) du Sm TSDR,
- **Précise** que l'autofinancement des actions sera réparti entre les CC concernées, comme défini à l'article 14 des statuts du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance,
- **Précise** que les crédits budgétaires suivants ont été ouverts au budget 2021 :
 - Dépenses : 4541-41 AAP ZONES HUMIDES : 50 000,00 €
 - Recettes : 4542-41 AAP ZONES HUMIDES : 50 000,00 €
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

(15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

 PPG Rance : Etude préalable à l'aménagement de l'espace rivière et à la restauration de la continuité écologique sur deux sites – Actualisation du plan de financement

Par délibération en date du 6 février 2020, le conseil syndical a approuvé l'étude préalable à l'aménagement de l'espace rivière et à la restauration morphologique du Rance sur deux sites (site 1 : Belmont et site 2 : Orient).

Monsieur le Président expose au conseil syndical que le projet a évolué sur le site d'Orient (site 2) suite à un changement de propriétaire sur le secteur d'études. En effet, le parcellaire afférent à la chaussée d'Orient a récemment été racheté et le nouveau propriétaire a pour projet de remettre en état de fonctionnement le moulin associé à l'ouvrage.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif du Sm TSDR est de travailler en lien avec le territoire et ses habitants et de concilier au mieux usages et milieux aquatiques ; pour cela il propose que les études programmées sur la chaussée ne soient pas réalisées. Les investigations dans ce secteur se limiteront donc aux problématiques de ruissellement sur la traversée du bourg (passages à gué busés).

La partie de l'étude prévue sur le site 1, secteur amont du Rance, à Belmont-sur-Rance (deux chaussées en béton du centre équestre, pont de la route communale et passage à gué du moulin de Candelier) n'est, quant à elle, pas modifiée.

Pour répondre à ce choix, en accord avec le prestataire retenu, Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical que l'opération initiale établie à 43 350 € TTC passe désormais à 35 454 € TTC et que le plan de financement se retrouve modifié sur le site 2 car les financements octroyés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne n'entrent pas dans le domaine de compétence de l'aménagement strictement hydraulique :


- site 1 - Belmont sur Rance : (pas de modification du plan de financement)
 - Agence de l'Eau (60%) : 15 062,40 €
 - Région (20%) : 5 020,80 €
 - Communauté de Communes Monts Rance et Rougier (20%) : 5 020,80 €
- site 2 - Orient :
 - Région (20%) : 2 070,00 €
 - Communauté de Communes Monts Rance et Rougier (80%) : 8 280,00 €

La participation de la Communauté de Communes du Monts, Rance et Rougier s'élève donc à 13 300,80 € (pour les deux secteurs).

Le comité syndical, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

- **Approuve** la réorientation de cette étude et l'actualisation du plan de financement tel que proposé,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

 **PAPI d'Intention : Étude complémentaire préalable à la mise en œuvre d'aménagements pour la gestion des écoulements sur le Mousse, commune de Coupiac - Actualisation du plan de financement**

Par délibération en date du 6 février 2020, le conseil syndical a approuvé la réalisation d'une étude complémentaire préalable à la mise en œuvre d'aménagements pour la gestion des écoulements sur le Mousse, commune de Coupiac.

Monsieur le Président expose, qu'après consultation des entreprises, le coût de cette étude passe de 36 000 € TTC (30 000 € HT) à 45 840 € TTC (38 200 € HT) avec un plan de financement modifié comme suit :

- Etat (50% du montant HT) : 19 100,00 €
- Région (20% du montant HT) : 7 640,00 €
- Communauté de Communes du Saint-Affricain (restant à charge sur la valeur en TTC): 19 100 €

Monsieur le Président rappelle que cette opération est inscrite dans le PAPI d'Intention Tarn-Dourdou-Rance, une enveloppe supplémentaire d'un montant de 8200 € fait l'objet d'une intégration à l'avenant à la convention-cadre.

Le comité syndical, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

- **Accepte** le coût de l'étude de 45 840 € TTC,
- **Approuve** le plan de financement tel qu'il est proposé et l'intégration d'une enveloppe supplémentaire d'un montant de 8 200 € à l'avenant à la convention-cadre,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

(15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

 **PAPI d'Intention : DM régularisation**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 617 : Études et recherches		66 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		66 000.00 €
R 74718 : Autres		27 600.00 €
R 7472 : Subv. région		11 040.00 €
R 7478 : Autres organismes		27 360.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		66 000.00 €

(15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)